

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE TITRES
SUITE À UNE PERTE DE CHÈQUES ÉNERGIE
SUR LE BUDGET ANNEXE DES BERGERS**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi quatorze décembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire située 32 rue Marcel Vignaud 37500 CHINON (salle des commissions).

DATE DE LA CONVOCATION : 07 DÉCEMBRE 2022

PRÉSENTS :

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. D.GODOY – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. M.PAVY – MME. F.ROUX – MME. D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – MME. C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT
M. S.PINAUD excusé (arrivée vers 14h20)
MME. C.MARCHAL excusée
MME. L.VUILLERMOZ absente
M. R.GUÉRIN excusé (arrivée vers 14h10)
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME D.TIJOU
M. A.DUBOIS démissionnaire
M. M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME B.BACHET
M. P.RALLE excusé



PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. J.LAMARCQ

Nombre de membres en exercice : 18	Nombre de votes POUR : 13
Nombre de membres démissionnaires : 1	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 10	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Les budgets annexes du CIAS sont des résidences accueillant des personnes âgées.

Pour rappel, les personnes âgées au sein des résidences, sous condition de ressources, peuvent bénéficier de chèques énergie.

Ces derniers sont déduits des loyers et font l'objet d'une recette (versement direct auprès de la trésorerie).

Afin d'encaisser les chèques énergies, un déclaratif était à formuler par nos soins auprès du service de l'état.

Malgré les recherches, les chèques énergies inscrits en Annexe n'ont pas été retrouvés.

2020 : deux chèques pour un montant total de 146.00€

2021 : deux chèques pour un montant de 196.00€.

Afin de ne pas pénaliser les résidents, il est proposé aux membres du conseil d'administration de réduire les titres selon les chèques identifiés par occupant concerné, selon le tableau annexé.

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE TITRES
SUITE À UNE PERTE DE CHÈQUES ÉNERGIE
SUR LE BUDGET ANNEXE DES BERGERS**

(Page n° 2 / 2)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'ACCEPTER** de réduire les titres selon les chèques énergies ci-nommés, par occupant concerné selon le tableau en Annexe.

Certifié exécutoire, compte tenu
-de la publication le 16 décembre 2022
-de la transmission en sous-préfecture le 16 décembre 2022
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme
Pour le Président et par délégation de signature,
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

